

# ECOLE ET DROITS DE L'ENFANT



## Colloque national

- Conférences Débat avec Sophie GRAILLAT - Claire BRISSET - Serge TISSERON
- Bernard DEFRANCE et Jean-Pierre ROSENCZVEIG  
répondront aux questions des élèves
- Ateliers, échange d'expériences

**Les 23, 24 et 25 mars**

LHYL, Lycée hôtelier-31 Passage de l'Internationale- 59800 Lille

Programme : <http://www.educationetdevenir.net/>

Inscriptions : [educationetdevenirlille@laposte.net](mailto:educationetdevenirlille@laposte.net)

**IE & D**  
**Education & Devenir**  
Groupes de liaison, de réflexion et de propositions

XXXIII colloque national

23, 24 et 25 mars 2018

LILLE

Lycée Hôtelier International 31 passage de l'Internationale

## ECOLE ET DROITS DE L'ENFANT

Avec nos partenaires



**IE & D**

Président : Françoise STURBAUT

Secrétaires Générales: Delphine DUMONT—Céline GUILLOT

Trésorier : Jean François DELPORTE

<http://www.educationetdevenir.net/>

## Problématique

Quand on évoque les *droits de l'enfant*, de quoi parle-t-on réellement ? Derrière cette expression qui se voudrait galvaudée, quels sont, de fait, les sens de cette notion ?

Ils se déclinent, et ce tout particulièrement depuis 1989, selon deux axes : celui de la protection et celui des libertés. En effet, la *Convention internationale des droits de l'enfant* pose, en lien avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la notion de protection spéciale due à l'enfant, d'« intérêt supérieur » de celui-ci. Sa sécurité, sa santé, son intégrité - physique et morale - doivent être protégées. Parallèlement, ou plutôt concomitamment à cette protection, la défense des libertés de l'enfant est posée d'une façon explicite, que ce soit dans les domaines de l'expression, de la pensée, de la recherche d'informations ou encore de son origine culturelle propre.

Le droit à l'éducation est à la jonction des deux notions, à la fois protection de l'enfant et ouverture aux libertés, puisqu'il revendique, dans le respect de chacun, la construction et le développement d'une personnalité propre, visant à préparer un adulte libre, responsable et respectueux.

L'École se doit donc de prendre en compte l'enfant dans sa globalité, ses spécificités (sociales, économiques, culturelles, physiques...) pour l'amener à ce citoyen libre et éclairé, appelé de nos vœux. Ce disant, on prend conscience que la seule passation de compétences, la seule transmission de savoirs ne peut suffire.

Mais, sans véritable connaissance et reconnaissance de l'enfant, de ses origines, de ses besoins, de sa culture, pourra-t-on lui permettre une réelle appropriation des connaissances ? Sans mise en place progressive d'une marge d'autonomie et d'exercice de son libre arbitre, pourra-t-il devenir un citoyen responsable ?

Pourtant...

Pourtant, un élève de terminale S a moins d'autonomie dans son quotidien scolaire qu'un élève de maternelle.

Pourtant, la *convention internationale des droits de l'enfant* est citée dans moins de 5% des règlements intérieurs des lycées et collèges.

Pourtant, les enseignants voient souvent l'expression des droits de l'enfant comme un danger pour leurs propres droits.

On pourrait multiplier les exemples dans notre système éducatif de méconnaissance des droits de l'enfant voire parfois de crainte à leur encontre.

D'autre part, on peut citer les instances démocratiques (CVL, CVC...) dont ont été dotés les lycéens et aussi les collégiens, les contenus disciplinaires (instruction civique, EMC, parcours citoyen, éducation aux médias...) qui font référence explicitement aux droits et obligations de chacun. Mais sont-ils réellement investis et mis en pratique par tous les acteurs, dans tous les temps et les espaces du parcours scolaire ? Si la parole de l'enfant se voit enfin reconnue et entendue, en droit, dans les instances spécialement prévues pour qu'elle s'y exprime, l'enfant est-il vraiment considéré comme un interlocuteur valable dans l'ordinaire de la classe où il passe le plus clair de son temps ?

## Problématique (suite)

Parallèlement, si la question du bien-être de l'enfant et de son épanouissement personnel constitue, au moins dans les intentions, une préoccupation nécessaire et légitime qui demande à être mieux prise en compte, ne risque-t-elle pas, si elle n'est pas directement adossée à la question politique du bien commun, d'être interprétée exclusivement en un sens strictement individualiste. A l'heure où émergent, un peu partout, des « écoles du bonheur », n'est-il pas temps de réaffirmer la nécessité d'une « école citoyenne » ?

Pierre Kahn écrit à propos de la déontologie enseignante : « ...les apories d'une école prise entre autorité et démocratie, communauté éducative et pluralisme des choix moraux, institution et professionnalisation, (...) De ces apories, la problématique naissante de l'éthique professionnelle enseignante est à la fois le symptôme et l'espoir incertain et partiel d'une solution. »

Ce sont bien ces mêmes apories que nous rencontrons, en miroir, en quelque sorte, dans notre interrogation sur les droits de l'enfant à l'École. Les liens sont étroits entre déontologie des professionnels et droits de l'enfant puisqu'ils appartiennent à la fois aux valeurs et aux normes constitutives de l'éthique professionnelle : aux normes par la protection de l'enfant qu'elles induisent, aux valeurs par la force mimétique de la chose enseignée.

On peut se demander si notre École permet à l'enfant d'apprendre à exercer ses droits et à construire sa liberté citoyenne et plus particulièrement si les situations d'apprentissage installent réellement un milieu propice à l'émergence progressive de l'autonomie des enfants. Autrement dit, n'y a-t-il pas un besoin de recentrage sur les finalités d'autonomie de l'action éducative au sein de l'École ? Intégrer les droits de l'enfant à la formation initiale et continue des personnels ne permettrait-il pas de donner une place plus forte et visible à la déontologie professionnelle et de dépasser les peurs fantasmées ? De même, étendre ou faire vivre la notion de co-éducation (avec les parents, les associations, les structures culturelles...), ne pourrait-il pas permettre une approche plus globale et aussi plus décentrée (éloignée de la relation duelle) de l'enfant et de ses droits ?

La réforme du lycée permettra-t-elle de responsabiliser davantage le lycéen en l'autorisant à être davantage acteur de son propre cursus ? Lui permettra-t-elle, à l'instar de nos pays voisins, de développer davantage ses compétences plutôt qu'un seul transfert de connaissances ?

C'est à toutes ces questions que ces trois jours vont essayer, à défaut de réponses, d'apporter des pistes de réflexion pour nous permettre de faire avancer, ici et maintenant, la prise en compte réelle et polysémique des droits de l'enfant. Chemin faisant, cela nous donnera peut-être le désir d'explorer des propositions concrètes au sortir du colloque.

Cf. la *convention relative aux droits de l'enfant* adoptée à Genève par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et entrée à application le 2 septembre 1990, le 6 septembre pour la France.

<sup>2</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25.2 « La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale. »

Ce sont principalement les articles 12 à 17 et l'article 30 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui posent explicitement chacun de ces droits.

Cf. articles 28 et 29 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

# PROGRAMME

## VENDREDI 23 MARS 2018 Lycée Hôtelier International

A partir de 13h30 : accueil des participants

- 14h Ouverture du Colloque par les officiels
- 14h30 Conférence de **Sophie GRAILLAT**, la convention des droits de l'enfant
- 16h Conférence de **Claire BRISSET**, « droit des enfants d'aller à l'école aujourd'hui ».
- 19h30 Soirée festive au Lycée Hôtelier LHYL

## SAMEDI 24 MARS 2018 Lycée Hôtelier International

- 9h Discours croisés : Présentation d'une vidéo où des élèves (primaire, collège, lycée) évoquent des situations où le droit des enfants a été / ou non respecté à l'École. Il sera demandé à **Bernard Defrance — Jean Pierre Rosenczveig** — une psychologue de réagir. Débat animé par **Thierry Tesson**, IA IPR EVS.

- 10h15 *Pause*
- 10h30 Ateliers du samedi matin
- 12h *Repas*
- 14h30 Conférence **Serge TISSERON** « l'École augmentée par le numérique »
- 15h30 Ateliers du samedi après midi
- 18h00 *Visite ville LILLE*

## DIMANCHE 25 MARS 2018 Lycée Hôtelier International

- 9h Conférence **Dominique DESTOUCHE**
- 10h Conférence **Eirick PRAIRAT** « ce que peut l'éthique ».
- 11h Synthèse de notre grand témoin et Clôture

ATELIERS SAMEDI MATIN —THEMES DE REFLEXION	CHOIX 1	CHOIX 2
<u>Atelier 1</u> <b>Bernard Defrance</b> : Quelle formation aux exigences du droit pour les enseignants ?		
<u>Atelier 2</u> <b>Jean Pierre Rosencveig</b> : Quelle justice pour les mineurs ?		
<u>Atelier 3</u> <b>Frédéric Jésus</b> , Co éducation « Pourquoi et comment l'enfant peut-il participer activement aux décisions-projets et aux politiques qui le concernent ? »		
<u>Atelier 4</u> Pédagogie active Parcours citoyen. <b>CLE</b>		

ATELIERS SAMEDI APRES-MIDI —THEMES DE REFLEXION	CHOIX 1	CHOIX 2
<u>Atelier 1</u> : <b>Rachid Sadaoui</b> Les explorateurs de l'engagement, un exemple de citoyenneté active chez les 14-18 ans.		
<u>Atelier 2</u> <b>Slimane Kadri</b> Co éducation ou alliances éducatives : ensemble on fait quoi ? FCPE et Association Itiné-		
<u>Atelier 3</u> <b>Cécile Trémolières</b> Justice scolaire, levier d'un climat scolaire apaisé		
<u>Atelier 4</u> Parole d' 'école « la parole pour être et agir » expérience de l'école de Vitruve		
<u>Atelier 5</u> école et bidonville <b>Unicef</b>		

## Les intervenants

**Sophie GRAILLAT** : Présidente DEI France (Défense des Enfants International)

**Claire BRISSET** : Inspectrice Générale honoraire de l'Éducation Nationale. Ancienne défenseuse des enfants.

**Bernard DEFRANCE** : Professeur de philosophie honoraire, administrateur de la section DEI (Défense des Enfants International)

**Jean Pierre ROSENCZVEIG** : Magistrat , ancien président du tribunal pour enfants.

**Serge TISSERON** : Psychiatre et Psychanalyste, Docteur en psychologie.

**Eirick PRAIRAT** : Professeur de sciences de l'éducation à l'université de Lorraine et membre de l'institut universitaire de France



## E&D - COLLOQUE DE LILLE (ACADEMIE LILLE)

XXXIII e Colloque national

Les 23, 24, 25 mars 2018

### INSCRIPTION

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL..... VILLE .....

N° TEL ..... EMAIL .....

FONCTION ..... ETABLISSEMENT .....

ACADEMIE .....

### COLLOQUE

**COLLOQUE COMPLET** 70€

Sont inclus les repas du vendredi soir, du samedi midi et de la visite guidée de Lille

**COLLOQUE Stagiaire sans repas** 25€

(Tarif préférentiel pour les étudiants, personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires)

Conférences du vendredi après-midi 10€

Conférences et ateliers du samedi 20€

Conférences du dimanche matin 10€

Repas festif du vendredi soir 30€

Repas du samedi midi 10€

Montant à la carte Total à régler .....€

**Retour de la fiche :** le plus rapidement possible et pour le

Accompagnée de votre règlement libellé à l'ordre de *Education & Devenir*

**Adresse :**

**Education & Devenir**

**Collège A. de Saint Exupéry à l'attention de M. Gannard**

**Rue du 8 mai 1945 BP 60 708 DOUVRIN 62 091 HAISNES CEDEX**

**Inscriptions : [educationetdevenirlille@laposte.net](mailto:educationetdevenirlille@laposte.net)**

**Vous retrouverez les actes du colloques sur notre site :**

<http://www.educationetdevenir.net/>

## Ateliers du samedi matin :

### Atelier 1 Bernard Defrance

#### Quelle formation aux exigences du droit pour les enseignants

Les professionnels du droit sont souvent surpris de l'ignorance par les enseignants et autres personnels éducatifs des principes élémentaires du droit et des exigences de la Convention relative au Droits de l'Enfant : lois, règles ... Ces exigences doivent structurer la formation des enseignants, quelle que soit leur discipline ; or, et très souvent en toute "innocence", nous pouvons succomber à des pratiques qui détruisent chez les élèves les prémisses de la citoyenneté et renforcent les sentiments d'injustices ou de résignation à l'arbitraire. On pourra travailler dans cet atelier autour de quelques études de cas et des expériences des participants. On pourra aussi formuler des propositions quant à la place du droit comme outil des libertés, dans la formation initiale et continue.

### Atelier 2 JP Rosenczveig

#### Quelle justice pour les mineurs ?

Vue d'ensemble des principes de la justice des mineurs ainsi que ses évolutions récentes : comment articuler protection de l'enfance et prévention (primaire et secondaire) de la délinquance juvénile ? y a-t-il possibilité d'une "répression éducative" qui puisse prévenir la récidive ?

### Atelier 3 Frédéric Jésus

#### Pourquoi et comment l'enfant peut-il participer aux décisions, aux projets et aux politiques qui les concernent ?

A l'aide des articles 12, 29 et 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et avec l'exemple des PEDT, les participantes de l'atelier seront invitées à identifier, problématiser et promouvoir ensemble :

- les principales raisons pour lesquelles les enfants (mais aussi, simultanément, leurs parents) doivent pouvoir participer activement aux démarches locales visant à la mise en cohérence et à l'articulation des espaces-temps, des acteurs et des apports de l'éducation informelle (familiale), formelle (scolaire) et non formelle (pendant les temps libres) ;
- les principales conditions éthiques, politiques, méthodologiques, institutionnelles et pratiques permettant : de garantir que cette participation s'avère à la fois authentique et démocratique ; et de l'inscrire dans une perspective durable de coéducation favorable au bien-être des enfants, au renforcement mutuel de l'ensemble de leurs apprentissages et à l'exercice précoce de leur citoyenneté.

### Atelier 4 CLE

#### Pédagogie active, Parcours citoyen

La mise en place d'un parcours « vivre ensemble, construire son projet professionnel et citoyen » de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 1<sup>ère</sup>. Il s'appuie principalement sur le temps de Décloisonnement Disciplinaire investi de manière collective par les personnels d'éducation, de lettres, d'histoire-géographie, de langue et par les coordonnateurs de cycle. Ce parcours a pour objectifs de donner aux élèves les moyens de trouver leur juste place face aux autres, de construire au sein de l'établissement un parcours de réussite et d'épanouissement. Ce travail sur le collectif intègre progressivement les dimensions de solidarité, d'appropriation du projet puis d'engagement citoyen.

## Ateliers du samedi après-midi

### Atelier 1 Rachid Sadaoui

#### **Les ExploratEURs de l'engagement, un exemple de citoyenneté active chez les 14-18 ans —expérience du collège Mendès France de Tourcoing**

Née en 2016 à Tourcoing, Les ExploratEURs de l'engagement sont une Junior association composée d'une soixantaine de jeunes, âgés de 14 à 18 ans, encadrés par des adultes, enseignants, assistant de prévention, parent d'élève (collège Lucie Aubrac et lycée Gambetta de Tourcoing), ainsi que par des salariés ou bénévoles de l'éducation populaire (Maison des Associations de Tourcoing et Ligue de l'enseignement du Nord).

Leur objectif : réaliser un tour d'Europe (et même au-delà) des pratiques de citoyenneté active chez les jeunes de 14 à 18 ans.

Samedi 24 mars, entre 15h45 et 16h30, les jeunes explorateurs animeront leur atelier sous la forme d'une émission de radio diffusée en direct sur les ondes de leur radio associative roubaisienne partenaire, Radio Boomerang (89.7 FM).

Durant l'émission de radio les différents participants pourront échanger et débattre autour de cette thématique de la citoyenneté active chez les jeunes. »

### Atelier 2 Slimane Kadri

#### **Co-éducation ou alliances éducatives, ensemble on fait quoi ?**

Les droits de l'enfant et la prise en compte des inégalités sont-ils mieux garantis lorsque l'École doit être son propre recours et prendre ses responsabilités pour ne pas externaliser le traitement de l'échec scolaire ou lorsque l'École, qui ne peut pas tout, doit construire des alliances éducatives avec les parents et les associations ?

### Atelier 3 Cécile Trémolières

#### **Justice scolaire, levier d'un climat apaisé**

. La qualité du climat scolaire dans l'établissement scolaire au sein duquel prend place l'action pédagogique et éducative est un des facteurs explicatifs du fait qu'à moyens identiques et à conditions sociales égales, un établissement scolaire obtienne de meilleurs résultats qu'un autre. Parmi les leviers du climat scolaire, la justice scolaire occupe une place privilégiée. L'amélioration de la justice scolaire est un vecteur de l'amélioration du climat scolaire en général. Comment mesurer le sentiment de justice au sein d'un établissement donné? Dans quels domaines agir prioritairement lorsque le sentiment de justice est dégradé ? Avec quels effets? L'atelier explorera les pistes possibles à travers une présentation rapide des apports de la recherche ainsi qu'à travers les partages d'expérience des participants.

### Atelier 4 Ecole Vitruve

#### **Parole d'école « la parole pour être et agir »**

La Convention internationale relative aux droits des enfants reconnaît aux enfants le droit d'exprimer leur opinion sur toute question les intéressant ainsi que la liberté d'expression en lien avec celle de rechercher, recevoir, répandre des informations. L'école devrait permettre aux enfants d'exercer ces droits et les faire vivre pleinement. Elle devrait pouvoir donner la parole aux enfants sur un sujet qui les concerne directement, leur école. Mais comment recueillir cette parole ? En faire un objet de travail et de réflexion ? La rendre agissante dans le cadre scolaire ? L'école Vitruve s'efforce de donner corps aux propos des enfants dans un but de transformation du réel et d'émancipation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'école considérée comme un lieu de vie commun aux adultes et aux enfants qui la compose. A travers des extraits du documentaire "A nous, l'école", réalisé par les CEMEA à l'école Vitruve en juin 2017, nous proposerons des exemples de ce que nous essayons quotidiennement de mettre en place. Ces exemples seront le point de départ d'un débat autour de la question de la prise en compte de la parole de l'enfant comme outil de formation d'un(e) citoyen(ne) acteur(trice) de la vie de la cité.

### Atelier 5 UNICEF

#### **Ecole et bidonville**

L'UNICEF a réalisé une étude en France sur les liens entre l'École et les bidonvilles et qui met en valeur les bonnes pratiques qui facilitent l'insertion dans l'école des enfants habitant dans des bidonvilles. Lors de cet atelier il y aura une présentation rapide de l'étude pour permettre aux participant d'engager le débat sur les « bonnes pratiques ».

## Bibliographie des intervenants (Extraits)

### Claire BRISSET

*Rendre justice aux enfants*, Éditions Anne Carrière  
*15 millions d'enfants à défendre*, Éditions Albin Michel, 2005  
Claire Brisset, Bernard Golse, *L'École à 2 ans, une fausse bonne idée*, Éditions Odile Jacob, 08/2006  
*Les Enfants et la Loi de la jungle*, Éditions Odile Jacob, 2009  
Catherine Dolto, Claire Brisset, Gérard Poussin, *Pour ou contre la garde alternée ?*, Éditions Mordicus, 2010

### Sophie GRAILLAT

Justice pénale des mineurs : il est temps de réécrire l'ordonnance de 1945  
Dans Journal du droit des jeunes 2016/4 (N° 354-355)  
L'intérêt supérieur des enfants comme considération primordiale  
Dans Journal du droit des jeunes 2014/8 (N° 338-339)  
Introduction  
Dans Journal du droit des jeunes 2012/2 (N° 312)  
Décliner le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à l'aide d'obligations procédurales Les propositions de DEI-France  
Dans Journal du droit des jeunes 2011/3 (N° 303)

### Serge TISSERON (<https://sergetisseron.com/biographie/>)

*Le jour où mon robot m'aimera, vers l'empathie artificielle*, Paris, Albin Michel (2015)  
*La main, l'œil, l'image, Bry sur Marne*, INA Editions (2014)  
*Un psy au cinéma*, Paris, Belin (2013)  
*apprivoiser les écrans et grandir*, Toulouse : Eres (2013)  
*Fragments d'une psychanalyse empathique*, Paris, Albin Michel (2013)  
*Rêver, fantasmer, virtualiser, du virtuel psychique au virtuel numérique*, Dunod (2012)  
*Les secrets de famille*, Paris : PUF (2011)  
*L'empathie au cœur du jeu social*. Paris : Albin Michel (2010)  
*Faut-il interdire les écrans aux enfants ?* (en collaboration avec Bernard Stiegler), Ed. Mordicus. (2010)  
*Les dangers de la télé pour les bébés*. Toulouse : Erès (2009)  
*Qui a peur des jeux vidéo ?* Paris : Albin Michel (avec Isabelle Gravillon) (2008)  
*Virtuel, mon amour. Penser, aimer, souffrir, à l'ère des nouvelles technologies*. Paris : Albin Michel (2008)

### Bernard DEFRANCE (<http://www.bernard-defrance.net>)

*La violence à l'école*, éd. Syros la Découverte, [1988] - 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée en 2009 préfacée par Stanislaw Tomkiewicz  
*Les parents, les profs et l'école*, éd. Syros, 1993), réédition 1998  
*Le plaisir d'enseigner*, éd. Quai Voltaire, [1992] - rééd. Syros 1997, préf. Jean-Toussaint Desanti  
*Sanctions et discipline à l'école*, éd. Syros La Découverte (préface de Jean-Pierre Rosenczveig) – éd. La Découverte, 3<sup>e</sup> édition en 2003  
6<sup>e</sup> édition, 2009 *La planète lycéenne, des lycéens se racontent*, éd. Syros, 1996  
*Le droit dans l'école ou les principes du droit appliqués à l'institution scolaire*, éd. Labor (Bruxelles), 2000  
*Violences scolaires, les enfants victimes de violence à l'école*, coauteur Pascal Vivet, éd. Syros, 2000

### Eirick PRAIRAT

*Quelle éthique pour les enseignants ?*, De Boeck, 2015  
*Les mots pour penser l'éthique*, collection « Questions d'éducation et de formation », PUN - Éditions Universitaires de Lorraine, 2014  
*La morale du professeur*, Presses Universitaires de France, 2013  
*De la déontologie enseignante*, collection « Quadriges », Presses Universitaires de France, 2009  
*La sanction en éducation*, collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, 2003 rééd. en 2015  
*Questions de discipline à l'école*, collection « Trames », Editions Erès, 2002 rééd. en 2013  
*Sanction et socialisation. Idées, résultats et problèmes*, collection « Pédagogie théorique et critique », Presses Universitaires de France, 2001 rééd. en 2002  
*Penser la sanction. Les grands textes*, Editions L'Harmattan, 1999 rééd. en 2005  
*La sanction. Petites méditations à l'usage des éducateurs*, Editions L'Harmattan, préface de Philippe Meirieu, 1997 rééd. en 2013  
*Eduquer et punir. Généalogie du discours psychologique*, collection « Forum de l'IFRAS », PUN - Éditions Universitaires de Lorraine, 1994

### Jean Pierre ROSENCZVEIG

*Place de la loi Junior, boîte de jeu sur la loi*, Gallimard Jeunesse, 2015  
*La justice et l'enfant victime d'infractions pénales*, ASH, 2015  
*La justice et l'enfant en danger avec Pierre Verdier*, ASH, 2015  
*Les enfants et la justice*, Dalloz, 2013  
Jean-Pierre Rosenczveig et Anne Bideault, *Pourquoi je suis devenu juge pour enfants*, Paris, Éditions Bayard, 2008,  
Directeur de collection et concepteur, *Encyclopédie sur la protection de l'enfance*, Éditions weka,